



Remboursement d'un acompte

Par **clarence**, le 21/11/2007 à 07:46

bonjour,

un client qui ne pouvait attendre le délais d'attente (3 mois) pour l'execution de ces travaux de construction nous demande de le remboursé (il a versé un acompte de 50%) sur cette acompte on a déjà payés les fournitures qu'on a réussit a écoulé sur un autre chantier mais nous n'avons pas encore été payé donc ma question est la suivante:

puis-je attendre d'etre payé par l'autre client pour le remboursé?

merci

Par **lou28**, le 21/11/2007 à 17:53

bonjour,

n avez vous pas fait signer un devis a votre client mentionnant la date de démarrage des travaux et les conditions de versement de l acompte?

si tel est le cas le client qui a signé s'est engagé d une maniere ferme et definitive auprès de vous et ne peut revenir en arriere.vous êtes en droit de conserver cet acompte et de demander des dommages et interets pour le préjudice subit.

Toutefois la mauvaise publicite que ce client vous fera n est pas negligeeable.

si vous pouvez vous en sortir sans trop de mal et lui rendre son acompte en lui expliquant que vous faites un geste ok, mais qu il ne vous presse pas pour les delais il sera je pense, tres content